

Les enjeux

► Plan numérique pour l'Ecole : un projet pédagogique et éducatif



Phase de planification : appel à projets, une convention bi-partite (rédaction, signatures par la collectivité compétente et par M.le Recteur); engagements de l'Education nationale (DSDEN, DANE, DAF, DSI) et aide à la décision (accompagnement de proximité, forum académique du 5 juillet 2016...).

Phase d'acquisition

Phase de préparation

Phase de distribution : Calendrier de déploiement

Phase d'utilisation : Processus de formation

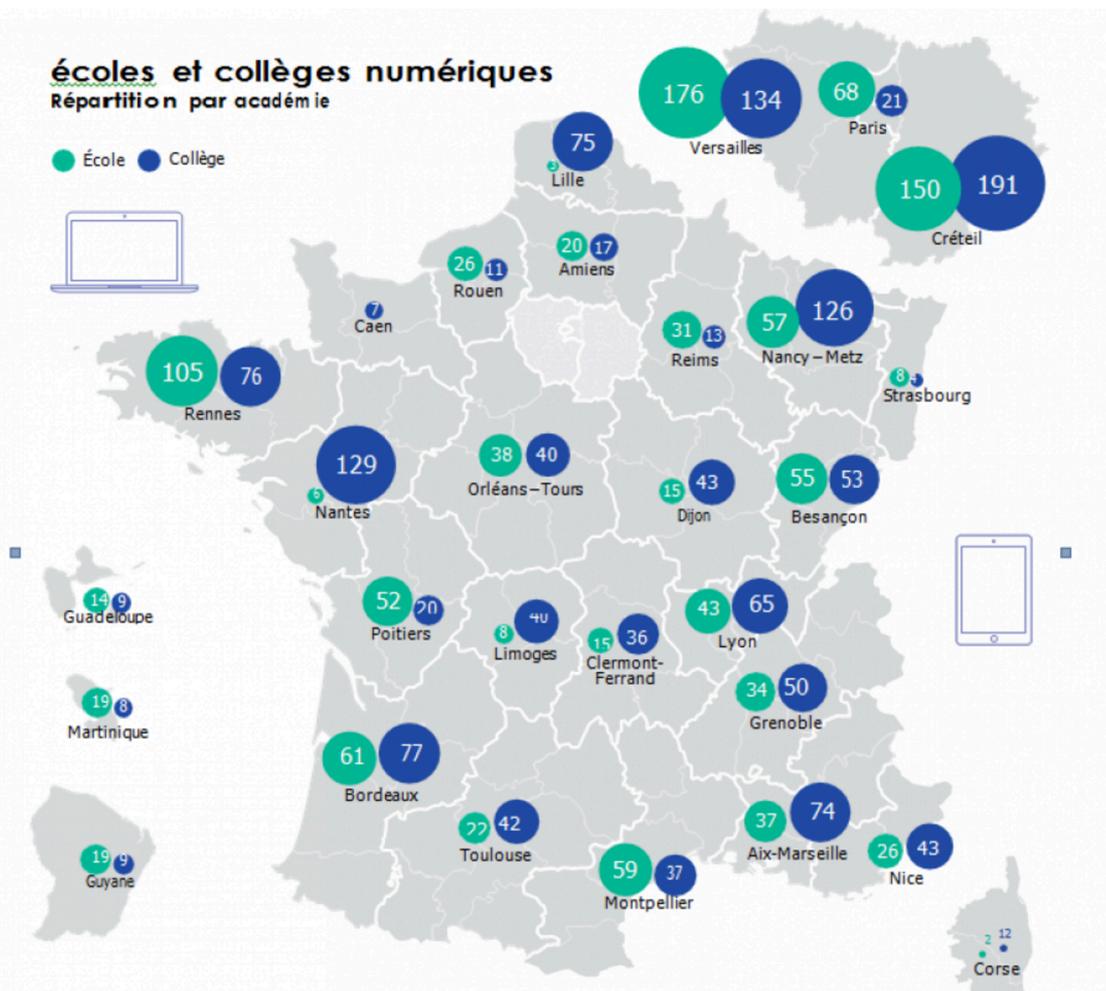
Contacts

►► Plan numérique pour l'école : écoles et collèges numériques, phases 1 et 2 AAP 2016

►► L'école change avec le numérique ►►
#EcoleNumerique

écoles et collèges numériques Répartition par académie

● École ● Collège



►► Plan numérique pour l'école : **un projet pédagogique et éducatif**

►► L'école
change avec
le numérique ►►
#EcoleNumerique

- Phase de préfiguration 2014-2015 : la mise en œuvre est en cours de finalisation dans les académies et établissements/écoles.
- Déploiement 2015-2016 : Appel à projets « Collèges numériques et innovation pédagogique », phases 1 et 2 achevées, phase 3 en cours, clôture le 17 juin 2016.
- Dès l'appel à projets : un projet pédagogique et éducatif, 1. adossé à la refondation de l'Ecole et la réforme pédagogique du collège, 2. qui décline, au niveau académique, le plan national numérique, 3. à mettre en lien avec l'équipe pédagogique. 4. partagé avec le collège de référence.

Phase charnière + nécessité d'un retour d'expériences

►► Plan numérique pour l'école : un projet pédagogique et éducatif

►► L'école change avec le numérique ►►
#EcoleNumerique

- Par l'intermédiaire de cet équipement numérique à destination des élèves et de leurs enseignants le projet vise à :
 - - Favoriser l'innovation et accompagner la transformation des pratiques pédagogiques. Il s'agit d'aider les communautés éducatives à s'engager dans des projets pédagogiques qui s'appuient sur des apports concrets du numérique pour la réussite des élèves.
 - - Développer les usages du numérique à l'Ecole et autour de l'Ecole afin de faire acquérir aux jeunes les éléments de culture indispensables aux citoyens de demain, et de favoriser une densification des usages du numérique propices à la réussite éducative et à la réduction des inégalités.
 - L'équipement se présente sous forme de classe(s) mobile(s). « Une solution classe mobile se compose a minima de plusieurs terminaux (dont un pour l'enseignant) et d'un conteneur sécurisé. À la différence des équipements mobiles individuels, les terminaux d'une classe mobile ne sont pas affectés individuellement aux utilisateurs et ne quittent pas l'établissement ou l'école .», définition issue du CARMO.

- « La subvention d'équipement, attribuée par l'académie, dans le cadre de ce programme contribuera à financer l'acquisition des équipements et des services nécessaires à l'administration des équipements, à leur exploitation pédagogique et à leur intégration au système d'information des établissements. »
- « Mise en œuvre du projet d'équipement ouvre droit à une subvention fixée sur la base d'un montant plafonné à 8 000 euros par classe mobile dans la limite de trois classes mobiles par école. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50% soit un plafond de 4 000 euros par classe mobile. »
- « Dotation de 500 euros par école pour l'acquisition de ressources pédagogiques numériques en compléments des ressources numériques financées par le Ministère (les éditeurs, les services opérateurs de l'Education nationale - Canopé, Onisep, CNED - les partenaires. »

Phase charnière + nécessité d'un retour d'expériences

▶ Phase d'étude et de planification : **appel à projets et sélection, convention bi-partite (rédaction et signatures),** procédure financière

» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique

- ❑ Un même appel à projets auquel répondent les collectivités compétentes et les écoles (nécessité de concertation)
- ❑ Une commission de sélection des projets (MENESR, Secrétariat d'Etat au numérique, représentant des collectivités...)
- ❑ La liste des écoles retenues publiée par le Ministère.
- ❑ Une convention bi-partite collectivité/rectorat pour sceller juridiquement et financièrement le partenariat précisant pour 2016 :
 - * l'objet, l'organisation générale, les engagements respectifs, les modalités de pilotage, les modalités de versement des subventions.
 - Délai de rigueur : signature avant la rentrée scolaire 2016.
 - * la liste des établissements concernés

▶▶ Phase d'étude et de planification : appel à projets et sélection, convention bi-partite (rédaction et signature), procédure financière

- * la convention intègre également
 - une description des infrastructures (débit internet suffisant, installation réseau (borne wifi) permettant l'usage des équipements élèves et l'accès aux ressources pédagogiques dans de bonnes conditions.
 - le calendrier prévisionnel de déploiement pour 2016. Chaque territoire, académie et collectivités compétentes, pourra adapter le rythme de déploiement au contexte, avec pour objectif l'équipement des élèves au premier trimestre de l'année scolaire 2016/2017.
 - le montant des contributions financières prévisionnelles.
- * les modalités de versement de la subvention de l'Etat au titre de l'équipement :
 - un acompte de 50 % du montant de la subvention prévisionnelle sur production d'une copie des commandes effectuées au titre des équipements mobiles.
 - le versement du solde (dans la limite du montant maximal de subvention définie par la convention) sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié exact par la collectivité bénéficiaire de la subvention et après constatation du service fait par le DAN.
- Contexte réglementaire, 2 préalables :
 - → la date d'adoption en commission permanente qui conditionne la procédure financière,
 - → pour les projets d'un montant supérieur à 250 000 €, l'avis préalable du CBR.

► Phase d'étude et de planification : appel à projets et sélection, **convention bi-partite (rédaction et signature), procédure financière**

<u>Les étapes de la procédure de versement de la subvention de l'état</u>			
AU TITRE DE L'EQUIPEMENT MOBILE		AU TITRE DES RESSOURCES NUMERIQUES	
Collectivité territoriale	Rectorat	Ecole	Rectorat
Dépôt du projet et retour de la convention signée après échanges avec le DAN pour signature par M. le Recteur			
Transmission d'une copie des bons de commandes			
	Etablissement et envoi des décisions attributives de subvention arrêtant le montant prévisionnel		Etablissement et envoi des notifications de subvention arrêtant le montant alloué
	Versement de l'acompte de 50% par la DAF		Versement de la subvention au collège référent précisé à l art. 5 de la Convention
Après livraison des équipements, transmission d'un tableau récapitulatif et copie des factures à la DANE.		Après livraison des équipements, transmission d'un tableau récapitulatif et copie des factures à la DANE.	
	Certification du service fait par le DAN		Vérification de l'utilisation conforme et totale de la subvention allouée
	Versement du solde par la DAF dans la limite de la dépense justifiée ou du montant maximal de la subvention prévisionnelle .		En cas d'utilisation partielle de la subvention allouée, établissement d'un ordre de reversement du solde par la DAF adressé au collège référent

Le Rectorat de Besançon s'engage à :

1° verser une subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale pour contribuer au financement des équipements numériques mobiles

2° financer l'achat de ressources pédagogiques numériques, selon les modalités suivantes

	Collectivité territoriale	Ecoles
	Pour la mise en œuvre du projet d'équipement	Ressources numériques
AAP 2016 1ere et 2 ^{ème} vague	Subvention exceptionnelle, fixée sur la base d'un montant plafonné à 8000 euros par classe mobile dans la limite de 3 classes mobiles par école. Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50% soit un plafond de 4000 euros par classe mobile.	Dotation exceptionnelle de 500 euros par école pour l'acquisition de ressources pédagogiques numériques.

A noter : un calendrier contraint pour un versement total en 2016.

Si la production des pièces justifiant la dépense et la constatation du service fait sont réalisées avant le 15 octobre, alors le versement du solde sera effectué avant le 7 décembre 2016. A défaut, le versement du solde ne pourra être réalisé qu'à partir de mars 2017.

► Phase d'étude et de planification : Champs de compétences partagées

Collectivités/DSI

» L'école change avec le numérique »
#EcoleNumerique

Champs de compétences partagées (DSI-collectivité)

Cas où un Amon assure déjà la sécurité au sein d'une école

	Collectivité compétente
	Accès Internet
Conseil et expertise sur les solutions mobiles	Équipement et installation des infrastructures réseau, dont le réseau WiFi
Intégration du WiFi dans les infrastructures des écoles	Équipement en serveurs, postes de travail et tablettes
Filtrage et historisation des accès Internet	Équipement en logiciels
Assistance technique portant sur l'accès internet	Assistance technique portant sur les matériels déployés

►► Phase d'étude et de planification : Champs de compétences partagées Collectivités/DSI



Champs de compétences partagées (DSI-collectivité)

► Cas de gestion totale de la chaîne numérique par la collectivité

Le Rectorat

- fournit un cadre de préconisations et propose une base de connaissances nourrie des retours d'expérimentations et de déploiements représentatifs.
- met à disposition le cadre de droit en vigueur (référentiel WiFi, obligation de la protection des mineurs...).

Le Recteur, et par délégation ses services, étant responsable de la protection des mineurs, la direction des systèmes d'information (DSI) et le responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI) seront à même de contrôler l'efficacité du dispositif mis en place.

La collectivité prend en charge l'ensemble des prestations dans un cadre de droit, en respectant les référentiels en vigueur. Elle met à disposition du RSSI tous les moyens nécessaires au contrôle.

Phase d'étude et de planification : Champs de compétences partagées Collectivités/DSI

» L'école change avec le numérique »
#EcoleNumerique



DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI) Année scolaire 2015/2016 (Avril 2016)



Qualité et Processus

- **Cellule Qualité :**
Cédric LELU, Jacques POULET
- **Catalogue des services :**
Patrick VILLEMIN
- **Conduite du changement – Gestion des projets – AMOA :**
Jacques POULET, François ALBERICI, Rachid TOUATI, Rémi SONNEY
- **Gestion de crise :**
François ALBERICI, Yann BOUCHARD, Frédéric DELACROIX, Cédric LELU, Sylvie MELET, Bertrand MILLET, Valérie PARDONNET, Pascal RATTE, Rémi SONNEY, Patrick VILLEMIN

PÔLES TRANSVERSAUX ET PROCESSUS MÉTIERS : Bernard LEGRAND

Relations et Communications

- **Communication :** Valérie PARDONNET
- **Relations clients & partenaires**
(Dane, étab., services, collectivités)
- **Comité d'usage utilisateurs :**
François ALBERICI, Yann BOUCHARD, Frédéric DELACROIX, Cédric LELU, Fabrice MARÉCHAL, Christophe MATHIEU, Sylvie MELET, Bertrand MILLET, Pascal RATTE, Rémi SONNEY, Patrick VILLEMIN

Transverses

- **Centre de services :**
Frédéric DELACROIX, Quentin LAURY, Cédric LELU, Sylvie MELET, Rémi SONNEY, Patrick VILLEMIN
- **Accompagnement Plan Numérique Éducatif :**
Cédric LELU, Yann BOUCHARD
- **Achats :**
François ALBERICI, Ronan KERLOUEGAN, Valérie PARDONNET, Rémi SONNEY

SUPPORT : Rémi SONNEY

- **Scolarité second degré :**
Sylvie MELET, Patrick VILLEMIN
- **Scolarité 1^{er} degré :**
Fabrice MARÉCHAL, Christophe MATHIEU
- **Gestion financière EPLE :**
Sylvie MELET, Laurent MENEGAIN
- **Diffusion applications locales :**
Fabrice MARÉCHAL, Christophe MATHIEU
- **ENOE SCRIBE :**
Laurent ETIGNARD, Frédéric LAMY
- **Bureautique & accompagnement informatique des services déconcentrés :**
MARIE-CHRISTINE GRENET, Marc CHIBANI, Joël CORREIA, J.-Christophe GANE, David KLEIN, Annette ROY, Ludwig SIFFERT
- **Gestion des communications :**
(Accès Internet, Aman Sphinx Zephir, Messagerie, antivirus)
Olivier MATHEVON, Guy ROYER
- **Infrastructure EPLE :**
Alain DUVERNOY, Gilles WILHELM
- **Système d'information académique :**
(Elise, Micado, Web nationaux, appli. mutualisées, DEMACT)
Chantal BAILLY, Michèle CHENU, Julien DI VORA
- **GRH EPLE :**
Thierry BESSON
- **Hébergement sites Internet :** Philippe MEYER, Marc CHIBANI
- **Helpdesk académique :**
Sylvie MELET
- **Coordination équipes distantes :**
Bertrand MILLET

Directeur : Delphine MICHAUT
Adjoints : François ALBERICI, Bernard LEGRAND, Rémi SONNEY
Assistante de direction : Valérie PARDONNET

ÉTUDES & DÉVELOPPEMENTS Pascal RATTE

- **Environnements Numériques :** Jacques POULET (Scribe, PIA, ENT)
Pierre AULON, Amine BELHADJALI, Arnaud GROSSIR, Jérôme LABRIET, Giovanni DE MEDEIROS
- **Développements :** Rachid TOUATI (Applicatifs, WEB, bureautique)
Amine BELHADJALI, Claire CHATILLON, Corentin FIEUX, Valérie PARDONNET
- **Outils de pilotage :** Emmanuelle CULOT - Chantal ROBBE (BO, entrepôt de données)
Quentin LAURY, Ludwig SIFFERT

Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)
Rémi SONNEY - Adjoint : François ALBERICI

PRODUCTION & OPÉRATIONS

François ALBERICI

URBANISTE SI : Frédéric DELACROIX

ARCHITECTE TECHNIQUE : Cédric LELU

SERVICES APPLICATIFS :

- **Identité :** Sylvain DUBUISSON, Oleg KOUCHNARENKO
- **Messagerie :** IGE, Oleg KOUCHNARENKO, Rachid TOUATI
- **Production applicative :**
- SIRHs : Chantal BAILLY, Michèle CHENU, Anny GIRARD, Gilles LARERE, Thierry MYOTTE
- **Examens / Concours :** Agnès PERIAT, Anny Girard, Laurent MENEGAIN

INFRASTRUCTURES :

- **Pilotage et conception :** Vincent MERMET
- **Systèmes et exploitation DataCenter**
IGE, Christophe DI SABATINO, Sylvain DUBUISSON, Ronan KERLOUEGAN, Vincent MERMET, Maxime COQUIBUS, Clément TOURNIER
- **Intégration d'exploitation :** Sylvain DUBUISSON, Oleg KOUCHNARENKO, Christophe DI SABATINO
- **Sécurité opérationnelle :** Yann BOUCHARD, Marc CHIBANI, Maxime COQUIBUS
- **Téléphonie / Visio :** Ronan KERLOUEGAN, Oleg KOUCHNARENKO, Annette ROY

CELLULE TECHNIQUE EXPERTISE RÉSEAUX (CTER) :

Yann BOUCHARD, Maxime COQUIBUS, Ronan KERLOUEGAN.

MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE :

François ALBERICI, Yann BOUCHARD, Sylvain DUBUISSON, Oleg KOUCHNARENKO, Cédric LELU, Vincent MERMET

Assistance de proximité

BELFORT : PHILIPPE MEYER

Jérôme BARREAU, Martine BOULADOU, J.-Marc BRUOT, Dominique DUCOTEY, Gilles WILHELM

BESANÇON :

Thierry BESSON, Thomas PERNOT

DOLE : GUY ROYER

Olivier MATHEVON

LONS : SYLVIE MELET

Laurent ETIGNARD, Frédéric LAMY, Fabrice MARECHAL

VESOUL : BERTRAND MILLET

Alain DUVERNOY, Kayss JABRI, Gérard MARSOT

▶ Phase d'étude et de planification : champs de compétences concertés et engagement de l'éducation nationale : la formation et l'accompagnement

» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique

Formation et usages

▶ **Réflexion sur le contenu de formation, accompagnement et suivi des usages au sein de l'école, retour d'expériences, valorisation des usages et partage des pratiques (Cartographie des usages numériques via Cartoun, mutualisation via Médiacad...), échanges via le réseau social professionnel Viaeduc.**

L'Education nationale est en responsabilité de la définition des contenus de formation.

Anticiper la coordination pour la

- 1) **formation à la prise en main des classes mobiles**
- 2) **formation aux usages pédagogiques de la classe mobile**
- 3) **formation à l'utilisation pédagogique de l'espace de stockage et plus largement de l'ensemble de l'écosystème numérique.**
- 4) **Formation à la prise en main des classes mobiles par les élèves**

▶ **Phase d'étude et de planification : champs de compétences concertés et engagement de l'éducation nationale l'identification des ressources adaptées**



- ▶ 1) **Echelle de la formation : proximité, au sein de l'école et/ou du collège de référence ("Pause numérique"), incitation à la mise en réseaux ("Viaeduc", "Cartoun" ...)**
- 2) **Accompagnement au choix des ressources (Eduthèques, banques de ressources numériques couvrant l'ensemble des programmes des cycles 3 et 4 dans 5 disciplines (Français, Histoire-géographie, Langues, Mathématiques, Sciences) et à la production de ressources mutualisée ("Médiacad »), et médiatisées ("Canoprof")**

- ❑ Aider à la décision : le forum du 5 juillet 2016, organisé par la DANE à l'atelier Canopé de Besançon.
- ❑ Tester le matériel (attention à la qualité du son, image, poids...) et s'informer auprès des collectivités et/ou écoles déjà engagées .
- ❑ Comment passer commande : par l'UGAP (site ugap.fr) ? en groupement de commandes ? seuls ? via un prestataire ?
- ❑ Prendre en compte les préconisations nationales et institutionnelles, par exemple "les projets devront prévoir l'acquisition de services intégrés permettant l'administration du parc de ces équipements. L'intégration des équipements à l'écosystème numérique de l'école fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des acteurs."
- ❑ S'adosser aux référentiels nationaux tels que le « CARMO », le « référentiel WIFI »...

▶ Phase de préparation

- ❑ Organiser la livraison (prévenir l'IEN, le directeur/la directrice de l'école) et la réception.
- ❑ Réaliser la préparation des tablettes (installation des applications, de l'interface pédagogique...) dans le respect du cadre réglementaire notamment pour la gestion des données personnelles dont l'IA-DASEN, par délégation, est responsable.
- ❑ Tester l'ensemble de la chaîne : mise en service de la classe mobile derrière le système de filtrage (Amon, proxy filtrant...), le stockage des ressources, l'utilisation des tablettes.
- ❑ Prévoir une solution de stockage, de rechargement et de mise en sécurité.
- ❑ Prévoir une communication en direction des parents voire un accompagnement de ces derniers.
- ❑ Quelques principes : laisser tester les enseignants, ne pas transmettre de fichiers .csv avec les données d'élèves (déclaration ou demande d'avis CNIL)...
- ❑ Partager un calendrier de déploiement. Pour les phases 1 et 2 de l'AAP : premier trimestre 2016.

▶ Phase d'utilisation : processus de formation (prise en main, appropriation pédagogique, accompagnement, retours d'expérience, valorisation et partage

- Formation des enseignants à la navigation au sein de l'ensemble de l'écosystème numérique avec une focale particulière sur la dotation en classe(s) mobile(s)
- Dotation en tablette des enseignants (signature de la convention de mise à disposition) ?
- Formation des enseignants
- Période de prise en main des tablettes par les enseignants – aide à la préparation de contenus pédagogiques
- Prise en main des tablettes par les élèves (Avoir une attention particulière sur cette étape afin que les élèves mobilisent par la suite leur attention sur les contenus d'enseignement et non pas sur l'équipement)
- Formation des élèves

- Accompagnement et suivi, en tant que de besoin, des écoles entrées dans le plan numérique national.

- Retours, réguliers, d'expériences et évaluation du processus

- Valorisation et partage des pratiques pédagogiques d'enseignement/des stratégies d'apprentissage (Fiches navettes académiques) et des procédures efficaces de déploiement (tableau de bord)

Les contacts



La délégation académique au numérique éducatif (DANE) : ce.dane@ac-besancon.fr

La direction des affaires financières (DAF) : ce.daf@ac-besancon.fr

La direction des services informatiques (DSI) : ce.dsi@ac-besancon.fr

Les DSDEN

ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr

ce.cabinet.dsden39@ac-besancon.fr

ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr

ce.cabinet.dsden90@ac-besancon.fr

Nous vous remercions de préciser dans l'objet du message : « plan numérique national premier degré »